

POLE DEPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES

Directeur Adjoint des Routes Départementales

Affaire suivie par : Denis AUDOUARD

Tél. : 04.71.46.22.26

Fax : 04.71.46.22.72

email : daudouard@cg15.fr

DRD6

D15PDI01295



Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
STELEP/EEA
à l'attention de Madame Annie BOYER
7 rue Léo Lagrange
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Aurillac, le 23 FEV. 2015

OBJET : Aménagement de la Route Départementale N° 679
entre Talizat et Saint-Flour.
Section entre Pagros et Sebeuge
Dossier de demande cas par cas préalable à la
Réalisation d'une étude d'impact

Monsieur le Directeur Régional,

En complément de la demande d'examen au cas par cas citée sous Objet, pour faire suite notamment à la réponse de la DDT 15 de ce 16 février, relative à la prise en compte du remblaiement de la zone humide qui pourrait résulter de cet aménagement routier, je vous confirme l'engagement du CONSEIL GENERAL du CANTAL à intégrer ce remblaiement, pour une surface de 56 m², dans le dossier réglementaire qui sera établi préalablement au démarrage des travaux d'aménagement de la RD 926 en contournement de SAINT-FLOUR (cette surface sera cumulée à celle du projet de contournement).

Afin que cet engagement soit cohérent avec le formulaire transmis précédemment, je vous demanderais de bien vouloir prendre note du correctif à apporter à ce même formulaire aux points 5.2 (en page 5, au deuxième paragraphe) et 6.1 (en page 6, au dernier paragraphe) : remblaiement en zone humide pour une surface de 56 m².

En outre, il me paraît opportun de vous apporter des précisions sur la période de réalisation de ces travaux et sur la nécessité de supprimer, pour des raisons de sécurité par rapport aux usagers de la route, les frênes constituant des obstacles latéraux le long de la route départementale N° 679 :

- les travaux démarreront au plus tôt à la fin du mois de mai 2015 pour un achèvement prévisible au début de l'automne ;
- tous les arbres situés en extérieur de courbe devront être supprimés ;

Conseil Général du Cantal

28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex

Tél. 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42

cantal.fr

- les arbres situés dans les alignements droits, à moins de 1,5 mètre du bord de la nouvelle chaussée seront également abattus (pour mémoire la nouvelle chaussée a été décalée de 0,5 mètre à 1 mètre par rapport à l'ancienne pour l'éloigner globalement des arbres, l'éloigner encore plus aurait entraîné des terrassements beaucoup plus importants) ;
- le nombre total d'arbres sains qui seront impactés par ces mesures est de l'ordre d'une trentaine.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur du Pôle Déplacements
et Infrastructures



Jean-Luc SAVIGNAC